

Bulletin

COMITÉ CONSULTATIF DES RETRAITÉS (CCR)

Troisième année • n° 7 • Décembre 2008

*Toute l'équipe du
CCR vous souhaite
de joyeuses Fêtes*

Publié à l'intention des

Assuré(e)s des régimes d'assurance collective
des retraités du personnel d'encadrement
du secteur public et parapublic



Pierre Gadoury



Denise Champagne



Robert Fortier



Mathieu Vaillancourt

Santé et services sociaux



Gilles Bourget



Denis Langlois



Gilles Dufour



Gilles Michaud

Éducation

Fonction publique



Nadyne Daigle



Richard Léonard



François Blanchard



Nathalie Péroquin

CPI

SCT

SSQ

**Vos représentants
du Comité consultatif
des retraités**

COORDONNÉES DU CCR
1 888 777-5546

www.ccr-quebec.com
info@ccr-quebec.com

RESPONSABLE DU BULLETIN
Pierre Gadoury

Nouvelle de dernière heure

Le CCR annonce la nomination de M^{me} CAROLINE GAGNON au poste de coordonnatrice du CCR. Elle entrera en fonction le 2 janvier prochain.

DU NEUF EN 2009

En 2009, plusieurs éléments enrichiront les activités du Comité consultatif des retraités (CCR). Tout d'abord, une nouvelle entente avec SSQ pour une durée de 5 ans permettra d'offrir aux assurés un régime de qualité au meilleur coût possible, sans devoir subir les inconvénients d'un appel d'offres.

À ce sujet, nous vous invitons à lire le message rédigé conjointement par M. Gilles Bourget (président du CCR) et M. Richard Léonard (co-président du CPI et représentant du Secrétariat du Conseil du trésor), ainsi que M. Éric Lagueux (co-président du CPI et représentant des participants).

Les représentants des retraités ont accompli un travail rigoureux en partenariat avec tous les membres du CCR, et ce, dans le meilleur intérêt des assurés. Vous êtes invités à prendre connaissance de l'article rédigé à cet effet, il comporte de nombreux détails. Pour toute question, vous pouvez joindre le CCR au numéro de téléphone 1 888 777-5546.

En juillet dernier, nous annonçons la nomination de trois nouveaux représentants des retraités. Se joignent également au CCR, M^{me} Josée Lamontagne, représentante de la CERA, M. François Blanchard, actuaire représentant le SCT, ainsi que M. Éric Lagueux, conseiller au RACAR qui agira comme co-président du CPI, en remplacement de M^{me} Nadyne Daigle, absente pour congé parental.

Enfin pour 2009, le Bulletin du CCR est heureux de vous présenter les membres qui le composent. Il s'agit d'une première, avec la complicité de M^{me} Nathalie Péloquin, conseillère aux ventes chez SSQ.

PIERRE GADOURY
Membre du CCR

DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SSQ

En prévision de l'assemblée générale de SSQ Mutuelle de gestion qui se tiendra à Québec les 24 et 25 avril prochain, le CCR a procédé à la désignation des délégués pour notre groupe. Ce sont M^{me} Denise Champagne et MM. Gilles Bourget, Gilles Dufour, Pierre Gadoury et Mathieu Vaillancourt qui agiront comme représentants des assurés.

En plus d'avoir une bonne connaissance du domaine de l'assurance groupe et de ses particularités, ces personnes proviennent des trois secteurs d'origine des assurés, soit : la Fonction publique, l'Éducation, la Santé et les services sociaux. Cette désignation tient compte également de la répartition géographique des retraités.

Vous pouvez transmettre à ces personnes les questions, commentaires ou suggestions que vous souhaitez présenter à l'assemblée générale.

GILLES DUFOUR
Membre du CCR

Axé SANTÉ

axé Santé

Quelques gestes suffisent à préserver sa santé cardiovasculaire. La santé est une affaire de cœur. Bien manger, bouger, miser sur l'équilibre, vérifier souvent sa tension artérielle et son taux de cholestérol. Pensez-y ! À la recherche de solutions de prévention en matière de santé ? Visitez le site :

www.axesante.ssq.ca

C'est en ces mots que SSQ Groupe financier fait la promotion de son site *axé Santé*. Ce site s'adresse aux personnes assurées, incluant les retraités, et aux employeurs.

La santé et le mieux-être des assurés sont complémentaires à une saine gestion du régime d'assurance collective. Avec son programme *axé Santé*, SSQ propose des solutions qui favorisent une vie active auprès des groupes qu'il assure. Le volet prévention et promotion de la santé vise à fournir différents outils facilitant la promotion de la santé dans les groupes.

La personne assurée y trouve :

- Des informations relatives aux saines habitudes de vie;
- Des outils pour aider à bien planifier ses repas, à bouger et à vivre en santé au quotidien;
- Plusieurs capsules santé archivées depuis 2004, sur des sujets aussi variés que les précautions à prendre pour voyager à l'étranger, le trouble affectif saisonnier ou les problèmes associés à l'insomnie;
- En quelques secondes, vous pouvez calculer votre indice de masse corporelle (IMC) avec les tests disponibles;
- Un lien avec des services d'aide (ressources professionnelles) visant à vous appuyer dans la résolution de problèmes de nature physique ou psychologique.

Je vous invite fortement à visiter ce site très agréable, facile à consulter et surtout rempli de renseignements utiles pour nous aider à profiter pleinement de notre retraite. En plus de tous les renseignements disponibles, vous y trouverez plusieurs liens utiles à notre mieux-être.

Vous avez donc rendez-vous avec *axé Santé*. Bonne visite !

DENISE CHAMPAGNE
Membre du CCR

SERVICE DE REMBOURSEMENT DIRECT DES FRAIS DE MÉDICAMENTS

En complément au texte de l'assureur, voici deux exemples de la nouvelle procédure en vigueur le 1^{er} janvier 2009. **Un adhérent du régime de base**, détenteur d'un **plan individuel**, présente une première prescription au pharmacien pour un médicament de 100 \$. L'assuré assumera la franchise de 50 \$, ainsi que 25 % du solde (50 \$), soit 12,50 \$. La différence (37,50 \$) sera remboursée directement au pharmacien par SSQ. Par la suite, l'assuré ne déboursera que 25 % pour toute nouvelle prescription. **Un adhérent du régime enrichi**, détenteur d'un **plan familial**, présente une première prescription. Dans ce cas, celui-ci assumera le premier 100 \$ de médicaments. Par la suite, il ne déboursera que 20 % pour chaque médicament prescrit. **Pour les assurés de 65 ans et plus**, ce sont les paramètres de la RAMQ qui s'appliquent, à l'exception des assurés qui paient la surprime. Pour ces derniers, les paramètres de remboursement du régime choisi chez SSQ s'appliquent.

GILLES BOURGET
Membre du CCR

UN RENOUVELLEMENT PLUTÔT QU'UN APPEL D'OFFRES

Lors de la réunion du Comité consultatif des retraités du 9 juillet dernier, les retraités du groupe ont invité le preneur de la police (Secrétariat du Conseil du trésor) à aller en appel d'offres pour la détermination des conditions du contrat d'assurance collective des retraités du personnel d'encadrement pour l'année 2010. L'absence d'appel d'offres, depuis quatorze ans, constitue l'argument principal présenté par les retraités.

Au cours du processus visant le renouvellement du contrat pour l'année 2009, les participants à la table de négociation ont été invités par l'assureur à étudier une proposition visant à conclure non pas une entente financière d'un an, mais de cinq ou sept ans. Cette proposition fut acceptée à condition de pouvoir mettre fin aux discussions si la proposition de l'assureur n'apparaissait pas intéressante.

En septembre, nous nous sommes concentrés sur cette proposition. Forts de l'appui des représentants du Secrétariat du Conseil du trésor, des représentants de la CERA et du RACAR et des actuaires-conseils, des analyses ont été effectuées avec des groupes comparables, tant du secteur privé que du secteur public. La recherche est allée jusqu'à anticiper les résultats d'un appel d'offres.

Pour justifier ce qui suit, notre présentation repose sur un principe de base reconnu en assurance collective :

PRIMES = PRESTATIONS + FRAIS.

Les prestations correspondent au montant versé par l'assureur pour l'ensemble des réclamations. Ces prestations progressent habituellement en raison de l'augmentation de la consommation, du nombre d'assurés ainsi que de l'évolution du coût des médicaments. L'assureur n'a pas de contrôle sur cette partie des primes. C'est pourquoi cette tarification doit être négociée à chaque année.

Les frais portent, entre autres, sur l'administration des prestations,

l'administration générale, les frais de fonctionnement du CCR et la taxe gouvernementale obligatoire. Ces frais font l'objet d'une négociation sporadique entre l'assureur et le preneur.

À la conclusion des négociations, nous avons obtenu une réduction progressive des frais pour la période 2009-2013.

De plus, les négociations ont permis d'obtenir une réduction du fonds de stabilisation. Finalement, l'assureur introduira la carte de paiement direct pour le remboursement des frais de médicaments en remplacement de la carte de paiement différé actuelle. Vous trouverez plus d'explications concernant l'impact de ce changement dans la documentation de l'assureur.

Avant de se prononcer sur la dernière offre, nous devons connaître également l'orientation des collègues du groupe des cadres actifs, ainsi que la réponse à la question « **AURAIT-IL ÉTÉ PLUS AVANTAGEUX D'ALLER EN APPEL D'OFFRES ?** »

Pour répondre à la question, nous nous sommes interrogés sur :

- La capacité du nouvel assureur à offrir des avantages financiers à meilleur taux;
- La qualité du service de l'assureur;
- La satisfaction des assurés au niveau de la rapidité de paiement des réclamations;
- La familiarisation avec les nouvelles procédures administratives et les délais de remboursement d'un nouvel assureur;
- L'appréhension d'une hausse significative de la tarification au cours des années subséquentes;
- Les coûts du processus d'appel d'offres.

À la suite des négociations portant sur la proposition de l'assureur, **au même titre que les représentants de la CERA et du RACAR, nous avons favorisé l'acceptation d'une entente de 5 ans avec SSQ sur la base des avantages précédemment expliqués.**

GILLES BOURGET • RICHARD LÉONARD • ÉRIC LAGUEUX

Membres du CCR

LES ANNEAUX GASTRIQUES

Depuis quelques années, les personnes obèses peuvent avoir accès à une nouvelle approche médicale pour résoudre un problème de surplus de poids. Des médecins spécialistes du Québec procèdent régulièrement, par laparoscopie, à l'introduction d'un anneau gastrique chez le patient. En Ontario, cette pratique chirurgicale n'est pas pratiquée après 60 ans, et au Québec, elle est possible avant 65 ans, selon la condition physique de la personne.

Cette chirurgie, pratiquée en milieu hospitalier, entraîne des coûts. Selon la pratique courante, pour les assurés détenteurs du régime enrichi, SSQ rembourse jusqu'à un **maximum de 5 200 \$**, et ce, depuis septembre 2005.

Si vous avez subi une intervention chirurgicale de cette nature, et si vous avez été obligé d'assumer une partie des coûts, nous aimerions connaître la date d'intervention, le motif et le montant de la réclamation. Ces informations demeurent confidentielles et leur compilation pourra servir lors de représentations auprès de l'assureur. Informez-nous par téléphone au 1 888 777-5546, par courriel à info@ccr-quebec.com ou par la poste à CCR, 79 rue Champagnat Lévis (Québec) G6V 2B3.

GILLES BOURGET
Président du CCR

NÉGOCIER SES MÉDICAMENTS, POURQUOI PAS ?

Il s'agit d'un geste concret qu'on aurait avantage à poser. Comme pour n'importe quel autre produit ou service, il est important de savoir que le prix de votre médicament peut varier d'une pharmacie à l'autre. Il peut donc être avantageux de comparer les prix. Il est difficile d'y penser puisque les médicaments sont généralement remboursés par SSQ ou par la RAMQ. Toutefois, un rabais de quelques dollars peut contribuer à faire baisser, à la longue, le coût des médicaments et des primes. Il ne faut jamais perdre de vue que **le coût de la prime est égal aux prestations versées aux assurés plus les frais.** Les pharmaciens ne sont pas habitués à cette pratique. Pourquoi ne pas l'expérimenter, raison de plus s'il s'agit d'un médicament non couvert?

PIERRE GADOURY
Membre du CCR

Rapport d'impôt — frais médicaux

Savez-vous que vous pouvez déclarer en plus de vos cotisations versées, les frais médicaux suivants? À titre d'exemple :

- Les paiements faits à un dentiste, à un infirmier, à un centre hospitalier public ou privé agréé pour des soins dentaires, médicaux ou paramédicaux;
- Le paiement d'un médicament prescrit;
- La franchise et la coassurance payée;
- La cotisation payée au régime d'assurance médicaments du Québec;
- Les versements faits à un assureur ou à un régime d'assurance collective;
- Les paiements de lunettes ou de lentilles cornéennes prescrites;
- Les achats de dispositifs, les frais de transport, les frais pour séances d'oxygénothérapie, etc.;
- La rémunération versée à un préposé;
- Les frais de séjour à temps plein dans une maison de santé.

Nous voulons porter une attention particulière à la prime versée à l'assureur en l'incluant dans vos frais médicaux ou toute autre somme à un régime privé d'assurance maladie, si le paiement a été fait pour vous, votre conjoint ou toute autre personne à votre charge. Pour tous les frais, vous pouvez réclamer le coût des factures MOINS les remboursements reçus de l'assureur. Conservez vos pièces justificatives. En accédant à votre dossier d'assurance sur le site Accès | service aux personnes assurées de SSQ, vous pourrez demander un reçu pour fins d'impôt et ainsi connaître toutes les sommes réclamées à SSQ et les remboursements que vous avez obtenus. Pour accéder au site ou pour vous y inscrire, rendez-vous au www.ssq.ca et cliquez sur le lien Accès - personnes assurées dans l'encart « Transactions en ligne ». Si vous avez plus de 65 ans, vous êtes probablement couvert par la RAMQ pour les médicaments. Visitez le site www.ramq.gouv.qc.ca Pour obtenir un reçu qui indiquera le montant remboursé par la RAMQ et la part qui est déductible.

Ces informations sont tirées du Guide de Déclarations de revenus provincial que vous trouvez au www.revenu.gouv.qc.ca/fr/formulaires/tp/tp-1.asp

Pour l'impôt fédéral, les règles sont identiques. Vous pouvez consulter le Guide d'impôt fédéral au www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/5000-g/5100g-07f.pdf

Pour ceux qui n'ont pas accès à Internet, vous pouvez obtenir le guide sommaire provincial dans les Caisses Desjardins et, pour le fédéral, dans les bureaux de poste ou auprès des ministères concernés.

N'oubliez pas de réclamer tous les frais médicaux auxquels vous

MEMBRES DU CCR

ÉDUCATION

- M. Gilles Bourget
- M. Denis Langlois

FONCTION PUBLIQUE

- M. Gilles Michaud
- M. Gilles Dufour

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

- M^{me} Denise Champagne
- M. Mathieu Vaillancourt
- M. Pierre Gadoury
- M. Robert Fortier

CO-PRÉSIDENTS DU CPI

- M. Richard Léonard
- M. Éric Lagueux

ACTUAIRE

- M. François Blanchard

Prochaine parution:
Juin 2009

avez droit et, en cas de doute, consultez un expert en fiscalité.

ROBERT FORTIER
Membre du CCR

LES RETRAITÉS VOYAGENT DE PLUS EN PLUS, MAIS ATTENTION !

Dans son dernier numéro, le Bulletin mentionnait l'importance de valider auprès de CanAssistance sa protection d'assurance avant de voyager à la suite d'une maladie. De plus en plus, les retraités voyagent et bénéficient de la couverture d'assurance voyage, de l'assistance voyage et de l'assurance annulation voyage. Régulièrement, des situations particulières sont portées à la connaissance du CCR, dans lesquelles l'assuré ou un tiers engage des frais de voyage, croyant être automatiquement remboursé au retour. Plusieurs règles s'appliquent si vous êtes malades à l'étranger, dont celle d'informer rapidement **CanAssistance** qui peut vous assister dans vos démarches. CanAssistance peut servir d'intermédiaire entre SSQ et l'assuré lorsque ce dernier est tenu, en vertu de la garantie d'assurance voyage, d'obtenir une « **autorisation préalable de l'Assureur** » pour se prévaloir des avantages de la garantie et vous indiquer, à vous ou à une personne de votre entourage, la marche à suivre. Nous n'insisterons jamais assez sur l'importance de bien connaître la couverture à laquelle vous avez droit dans le régime enrichi. Avant de partir, prenez le temps de lire attentivement les sections **3.4 à 3.7** (p. 33 à 47) de la **brochure** parue le **1^{er} janvier 2006**.

Si vous partez en voyage, apportez avec vous votre **carte d'assurance SSQ**. Informez votre conjoint(e) ou encore la personne qui accompagne votre groupe en lui fournissant les coordonnées de votre contrat (photocopie de la carte SSQ). En cas de besoin, n'hésitez pas à composer le **1 800 465-2928** pour joindre CanAssistance au Canada et le **514 286-8412** si vous êtes aux États-Unis ou n'importe où dans le monde. Bon voyage !

PIERRE GADOURY
Membre du CCR

VOUS DÉMÉNAGEZ...

Le présent message vise à vous rappeler l'importance **d'informer votre assureur lorsque vous déménagez** ou **apportez** des modifications à vos coordonnées personnelles. Seule la bonne adresse permet à l'assureur de communiquer adéquatement avec vous.

Si vous êtes un **nouveau retraité**, il faut être encore plus vigilant pour signaler tout changement à SSQ (adresse, courriel, téléphone, statut, etc.). Évitez la déception lors d'une réclamation, gardez votre dossier à jour et profitez ainsi de la tranquillité d'esprit.

Pour joindre votre assureur SSQ :

Région de Québec : 418 651-6962

Autres régions : 1 888 833-6962

DENIS LANGLOIS
Membre du CCR